

CORPORATE EVENT NOTICE: Introduction par Offre publique
I2S

PLACE: Paris

AVIS N°: PAR_20071015_9347_ALT

DATE: 15/10/2007

MARCHÉ: Alternext

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 1 345 454 actions existantes composant le capital de la société I2S, et,
- d'un nombre maximum de 361 600 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 54 240 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Un nombre initial de 452 000 actions avant exercice de la clause d'extension sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO).

- Fourchette de prix indicative : **11,10 EUR - 12,90 EUR**

Clause d'extension: En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 54 240 actions nouvelles supplémentaires et de 13 560 actions existantes, soit un nombre égal à 15% du nombre initial d'actions mises sur le marché.

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit :

- Publication de la notice légale au BALO, le 17/10/2007 ;
- Un prospectus en date du 12 octobre 2007, visé par l'AMF sous le n°07-355, est disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), sur le site de l'émetteur (www.i2s-corp.com) et sur celui d'Alternext (www.alternext.com).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 15/10/2007 au 23/10/2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 406 800 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice éventuel de la clause d'extension)
Etablissement en charge : KBC Securities

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée : du 15/10/2007 au 23/10/2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres : 45 200 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice éventuel de la clause d'extension)

La répartition des actions entre l'OPO et le placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera égal au moins à 10% du nombre total d'actions offertes.

L'augmentation de capital est prioritaire par rapport aux cessions d'actions existantes, tant pour l'opération initiale que pour l'exercice de la clause d'extension.

L'augmentation de capital pourra être limitée à 75%, soit 271 200 actions. Si toutefois le seuil de 75% de l'augmentation de capital n'était pas atteint, l'opération serait annulée, et les ordres seraient caducs.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- ☒ Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus.
- ☒ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 200 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 24/10/2007.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 30/10/2007, feront l'objet d'un avis publié le 24/10/2007.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 23/10/2007 à 17h00 (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 24/10/2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 24/10/2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Société Générale (Code Affilié 42) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 29/10/2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 28/10/2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 24/10/2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 24/10/2007 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par I2S

Euronext Paris fait connaître qu'à partir du 24/10/2007, les actions ci-dessous émises par I2S seront admises aux négociations sur Alternext.

Principales caractéristiques des titres admis:

Jouissance:	01/01/2007
Forme des titres:	au nominatif ou au porteur
Listing sponsor:	Allegra Finance
Service financier:	Société Générale 42
Secteur ICB:	2737 Electronic Equipment

Cotation:

Grpe Cotation:	E1	Cotation:	Fixing
		Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	No
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear
Libellé:	I2S		
ISIN:	FR0005854700	Code Euronext:	FR0005854700
Mnémonique:	ALI2S		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE:	Public Offer
	I2S
LOCATION:	Paris
NOTICE:	PAR_20071015_9347_ALT
DATE:	15/10/2007
MARKET:	Alternext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Euronext Paris has decided to admit on Alternext :

- 1,345,454 existing shares representing the outstanding capital of I2S, and,
- a maximum of 361,600 new shares by way of public offering,
- a maximum of 54,240 new shares in case the extension option is exercised,
- a maximum of 100,000 new shares from a capital increase due to the exercise of stock warrants.

A maximum of 452,000 shares before extension option exercise will be offered to public by the way of a Global Placement and an Open Price Offer (OPO).

- Price range for the offer : **11,10 EUR - 12, 90 EUR.**

Extension option: Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 54,240 new shares and 13,560 existing shares.

Information regarding the terms and conditions of the offer can be provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on 17/10/2007 ;
- A prospectus, dated 12 octobre 2007, with the visa n°07-355 delivered by the AMF is available on the website of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), the website of the issuer (www.i2s-corp.com), and on Alternext's website (www.alternext.com).

Global Placement procedure

Dates : From 15/10/2007 to 23/10/2007 at 5:00 pm CET
Number of shares : 406,800 shares representing 90% of the Offer (before extension option exercise)
Book runner : KBC Securities

OPO procedure

Subscription open for : Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates : From 15/10/2007 to 23/10/2007 at 5:00 pm CET
Number of shares : 45,200 shares representing 10% of the Offer (before extension option exercise)

The number of shares offered within the OPO may be increased by shares offered in the Global Placement. The increase of capital will be completed with priority. The increase of capital may be limited to 75%, ie 271,200 shares. If 75% of the increase of capital were't completed, the operation would be canceled (orders would be canceled).

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ☒ A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- ☒ A2 order portions : more than 200 shares.

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, on 24/10/2007.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on the day of introduction.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:00 pm (CET) on 23/10/2007. By 10:00 am CET on 24/10/2007, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions. Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 24/10/2007 only.

Execution of orders: Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 24/10/2007 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Société Générale (code 42) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 29/10/2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 26/10/2007. The trading day shown on instructions will be 24/10/2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 24/10/2007 will be cancelled.

Listing of the shares issued by I2S

Euronext Paris announces that, from 24/10/2007, the shares described below issued by I2S will be listed on Alternext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Bearer or registered
Listing sponsor:	Allegra Finance
Financial service:	Société Générale 42
ICB sector:	2737 Electronic Equipment

Quotation:

Trading group:	E1	Trading:	Fixing
Lot size:	1	Ccy:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear

Product name:	I2S		
ISIN:	FR0005854700	Euronext code:	FR0005854700
Symbol:	ALI2S		

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account

(cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;

- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Annex

Document à adresser à Euronext Paris S.A.le 24/10/2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard.
Document to be addressed to Euronext Paris S.A. on 24/10/2007 at 10:00 am CET at the latest.

fax : 01 49 27 16 00

OPO I2S

Membre dépositaire / *Depository member:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom du responsable / *Person in charge:*

Numéro de téléphone / *Phone number:*

Ordres de souscription / <i>Subscription orders</i>	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of order portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fractions d'ordre A1 (entre 1 et 200 titres inclus) / Order portions A1 (between 1 and 200 shares inclusive)		
Fractions d'ordre A2 (au-delà de 200 titres) / Order portions A2 (more than 200 shares)		